

Samedi

07

Décembre
2019

Les infos en ligne du SNUipp 63



SNUipp-FSU Auvergne

Audience académique chez le recteur

Le SNUipp-FSU des quatre départements auvergnats a été reçu par le Recteur et les Inspecteurs d'académie, mercredi 4 décembre 2019. Seule l'IA-DASEN de l'Allier n'avait pas fait le déplacement.

Si un certain nombre de points n'ont pu être abordés du fait du temps trop court consacré à cette rencontre, plusieurs sujets concernant les moyens de fonctionnement du premier degré ainsi que les personnels ont pu être traités. Le recteur et son secrétaire général ont bien sûr répondu dans le cadre contraint du respect de toutes les directives et décisions ministérielles. Donc, pas de miracle à attendre...

Le remplacement et la situation des directeurs font l'objet de leurs préoccupations. Ainsi un état des lieux de la situation du remplacement et de sa gestion dans les différents départements doit débuter dès ce mois-ci et être suivi d'un plan d'action. Mais ce sera toujours à moyens constants, donc en fermant des classes et en n'en ouvrant pas là où ce serait pourtant nécessaire.

Le recteur a tenu à rappeler le bien-fondé social, en termes d'équité, des mesures de dédoublement en éducation prioritaire et de la scolarisation obligatoire à 3 ans, ceci sans entendre notre propos qui était de dénoncer que cela se fasse à moyens constants et donc dans de mauvaises conditions. Il y a quand même des classes de maternelles à 30 PS avec 56 changes par matinée !

Il nous a rappelé que pour lui l'académie est "protégée" puisqu'elle a une dotation nulle malgré un taux d'encadrement plus élevé qu'ailleurs. Là aussi, nous avons parlé services publics, territoires et hyper-ruralité qui font qu'on ne peut pas résumer la situation à un ratio professeurs / élèves !

Concernant les « conventions ruralité », on nous a rappelé que l'objectif était bien, non une sanctuarisation des moyens existants, mais une volonté de mise en commun pour arriver à des regroupements, à des écoles de territoire, voire à l'échelle de la communauté de communes.

Nous avons également évoqué le développement de la souffrance des personnels. La reconnaissance de l'indigence de la médecine de prévention a donc été l'occasion de revenir sur le minimum de bienveillance qui voudrait que la maladie ne soit pas l'occasion d'une pénalisation supplémentaire avec le retrait de salaire et d'AGS lors de RDV médicaux. L'IA-DASEN du 43 est alors intervenue pour signaler qu'elle ne le pratiquait pas et que c'est aussi le cas dans les autres départements de l'académie. Le recteur n'a donc pas donné de réponse immédiate n'étant pas au fait de la situation précisément mais s'est engagé à l'étudier.

La question des retraits de salaire et AGS pour RDV médicaux, propre au 03 dans l'académie, va être examinée par le recteur !

Nous n'avons pas eu le temps d'évoquer dans le détail la question de la mobilité, du mouvement intra départemental devenu catastrophique du fait des nouvelles injonctions ministérielles, et des mutations entre les départements dont la sortie du 03 pour le reste de l'académie. Ils nous ont néanmoins assuré être bien au fait du problème qui rejoint celui des dotations contraintes. Le recteur a bien pris conscience du problème des mobilités bloquées entre les départements de l'académie.

Nous demanderons une nouvelle audience pour revenir sur la situation des AESH (qui ont été reçues en audience dédiée le mois dernier) et sur la disparition des instances paritaires entre autres choses !

Le compte rendu de Valérie ROY du SNUipp-FSU 03,
pour les représentants académiques,
Alexis BERGER (63), Bertrand BISCH (43), Lionel MAURY (15),
Pauline ROUSSET (43), Christine SUBRIZI (63)



**ÊTRE RECONNU-ES
COMME LES PROS
DE L'ÉCOLE.**

C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 # snu63@snuipp.fr